



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès-verbal N°6
20 mai 2016

2

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, D. QUINTIN, A. LETO, S. JESUS,

Assiste : S. PERSAN

CHAMPIONNATS SENIORS

D.A.F.R

➤ **Dossier n°1 LANESTER FL**

☞ Constatant que le club du LANESTER FL obtient 1 Unité de Formation sur les 2 unités demandées dans le cadre des obligations DAF du nombre d'unité Equipes de sa Prénationale Féminine

En conséquence l'équipe PNF LANESTER FL:

☞ En application de l'article VII.1.4 alinéa 5 du RGER, FL sera maintenue dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2015/2016, mais sera rétrogradée administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2016/2017.

➤ **Dossier n°2 MOULINS ESC**

☞ Constatant que le club de MOULINS ESC n'a pas inscrit d'équipe en Coupe de France/Bretagne jeune pour répondre à l'obligation de sa régionale masculine dans le cadre des obligations DAF

En conséquence l'équipe RM de MOULINS ESC:

☞ En application de l'article VII.1.4 alinéa 5 du RGER, sera maintenue dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2015/2016, mais sera rétrogradée administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2016/2017.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès-verbal N°6

➤ **Dossier n°3 MORLAIX VC**

☞ Constatant que le club du MORLAIX CV obtient 0.5 Unité de Formation sur l'unité demandée dans le cadre des obligations DAF du nombre d'unité Equipes de sa régionale Masculine

En conséquence l'équipe RM MORLAIX VC:

☞ En application de l'article VII.1.4 alinéa 5 du RGER, sera maintenue dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2015/2016, mais sera rétrogradée administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2016/2017.

1. Tournoi d'accession féminin et masculin

- Les tournois féminins se dérouleront le samedi 21 mai 2016

TOURNOI 1 : **ST MALO** (place 1 à 4)

TOURNOI 2 : **PLECHATTEL** (place 5 à 8)

- Le club de Lorient PL a prévenu par mail la Ligue qu'il ne pourrait pas se présenter au match de Barrage RF du 21/05/16

L'équipe du PL Lorient est classé 4^{ème} de sa poule:

Perd les rencontres par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) et en application de l'article XIV.4.3 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 50 euros

TOURNOI 3 : **SIXT SUR AFF** (place 9 à 12)

TOURNOI 4 : **CESSON ST BRIEUC** (place 13 à 16)

- Le club de Treffendel a prévenu par mail la Ligue qu'il ne pourrait pas se présenter au match de Barrage RF du 21/05/16

L'équipe de Treffendel est classé 4^{ème} de sa poule:

Perd les rencontres par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) et en application de l'article XIV.4.3 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 50 euros

TOURNOI 5 : **BRUZ** (place 17 à 20)

TOURNOI 6 : **TAUPONT** (place 21 à 23)

- Le tournoi masculin se déroulera le samedi 28 mai à Cesson St Briec.

Il a été décidé pour cette saison qu'un seul tournoi serait fait pour les places 1 à 4.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès-verbal N°6

Le club de la Rennes JA ne pouvant accéder de fait de sa PNM et le Club de St Gregoire ne souhaitant pas l'accession en PNM seul le match Lannion / Cesson St Brieuc aura lieu.

CHAMPIONNATS Jeune

1. **Forfait Finales régionales M11/M15 du 14/05/2016**

- Les clubs de Moulines ESC en M15F Honneur, St Renan Iroise en M11, et Rennes TA en M15M Honneur

Les clubs ont prévenu par mail la Ligue qu'ils ne pourraient pas se présenter

Les équipes de **Moulines, St Renan Iroise et Rennes TA**

Perdent les rencontres par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 50 euros en application de l'article XIV.4.3 du RGER.

2. **Absences d'arbitre en Finales régionales M13/M17 du 30/04/2016 et M11/M15 du 14/05/2016**

- Le club du Rennes EC en M15M, M11M*2, M17M et M13M n'a présenté aucun arbitre lors des Finales.

sera pénalisée d'une amende de 53 euros par équipe en application de l'article XIV.4.3 du RGER.

3. **Coupe de Bretagne Jeune**

Les Finales se dérouleront le samedi 28 mai, à Plancoët, St Médard Torcé ayant dû annuler l'organisation par manque de salle.

Pierrick Hamon et David Quintin représenteront la Ligue à ces Finales.

Une supervision d'arbitres devrait avoir lieu par la CDA35. Un courrier a été envoyé aux arbitres ayant fait la formation en décembre et ainsi qu'une proposition aux clubs participants pour valider les arbitres des autres CDVB.

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD du 20/06/2016